

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'enseignement supérieur
Bureau des formations de l'enseignement supérieur
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDES/2025-198
31/03/2025**

Date de mise en application : 01/09/2026

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Gestion et maîtrise de l'eau »

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles IEA Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Gestion et maîtrise de l'eau » rénové à la rentrée scolaire 2026 pour une première session d'examen en 2028

Textes de référence :

Arrêté du 19 juillet 2024 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité « gestion et maîtrise de l'eau »

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Gestion et maîtrise de l'eau ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2028 selon l'arrêté du 19 juillet 2024 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité « gestion et maîtrise de l'eau ».

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA GEMEAU

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 - Indications de cadrage dans le cas du BTSA GEMEAU

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves		Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients
				Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	
Tronc commun	E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	E4	B4	Contrôler les installations et les réseaux hydrauliques	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Piloter une installation hydrotechnique	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Organiser les activités liées à un projet hydrotechnique et leur suivi	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Accompagner les agriculteurs et les collectivités dans leur gestion de l'eau	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Élaborer des solutions techniques dans le cadre d'un projet d'aménagement hydraulique	EPT		ECCF	1

2.2. Epreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Accompagnement des agriculteurs et des collectivités »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Accompagner les agriculteurs et les collectivités dans leur gestion de l'eau ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Analyser les besoins liés aux usages de l'eau	- Caractérisation de la ressource en eau dans son contexte territorial - Caractérisation des besoins liés aux usages
C7.2 Proposer des conseils techniques aux agriculteurs et aux collectivités	- Justification des choix techniques dans le contexte - Prise en compte de la réglementation - Adaptation de l'argumentaire technique aux acteurs visés
C7.3 Évaluer une proposition d'installation et/ou d'équipements dans son contexte	- Choix des indicateurs - Prise en compte de la ressource en eau, des transitions écologiques et des risques dans le contexte - Prise en compte du dossier administratif et/ou réglementaire et/ou financier

Descriptif de l'épreuve :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale prenant appui sur trois fiches élaborées par le candidat à partir d'une ou plusieurs expérience(s) professionnelle(s) vécue(s) ou observée(s) en lien avec les SPS du champ de compétence « Accompagnement des agriculteurs et des collectivités ».

L'épreuve permet d'évaluer l'atteinte des trois capacités C7.1, C7.2 et C7.3.

Sans rechercher l'exhaustivité, les situations professionnelles vécues ou observées par le candidat sont diverses et peuvent aussi bien porter sur la mise en place, l'installation ou le développement d'un système d'irrigation à la parcelle ou à l'exploitation, un projet de gestion des eaux pluviales conduit par une organisation professionnelle ou une collectivité.

Modalités :

Le candidat élabore trois fiches A4 recto-verso relatant une ou des expériences vécues ou observées en milieu professionnel ou au cours de la formation en prenant en compte l'ensemble des critères d'évaluation de chaque capacité. Les trois fiches supports de l'épreuve (une fiche pour chaque capacité évaluée) doivent permettre l'évaluation des trois capacités C7.1, C7.2, C7.3. Chacune de ces fiches peut s'appuyer sur une ou plusieurs situations professionnelles vécues ou observées par le candidat.

Trois exemplaires des trois fiches sont remis par le candidat en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique en charge des examens pour transmission préalable aux examinateurs et au professionnel. La date de remise des supports, définie nationalement, est précisée au candidat par l'autorité académique.

Tout candidat n'ayant pas transmis ses fiches ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Les fiches font partie de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que telles mais elles constituent le support de l'évaluation orale.

L'oral, d'une durée de 30 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat des trois fiches, durant lesquelles il expose sa démarche d'accompagnement.
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés lors du premier temps de son exposé.

Le candidat peut utiliser un support de communication de son choix. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur utilisables par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf. Un temps

d'installation de cinq minutes est accordé au candidat en amont de l'épreuve orale. Un technicien informatique est présent sur le centre d'examen.

Examinateurs :

Deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- un enseignant/formateur des Sciences et Techniques des Equipements / Équipements des Aménagements Hydrauliques et
- un enseignant/formateur de l'une des disciplines suivantes :
 - STA/production végétale
 - Biologie-Ecologie
 - Histoire-Géographie

Un professionnel du secteur.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 1. Les indicateurs mobilisés par les évaluateurs sont adaptés aux situations présentées par les candidats.

Épreuve E8 : « Élaboration de solutions techniques »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Élaborer des solutions techniques dans le cadre d'un projet d'aménagement hydraulique ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Réaliser un diagnostic de l'existant	<ul style="list-style-type: none">- Identification des éléments de contexte du projet- Relevés de terrain, collecte et utilisation des données- Pertinence du diagnostic
C8.2 Rédiger un cahier des charges fonctionnel et technique	<ul style="list-style-type: none">- Appropriation de la méthodologie d'un cahier des charges- Pertinence du contenu au regard de la demande- Qualité du livrable
C8.3 Concevoir un projet technique adapté à la demande	<ul style="list-style-type: none">- Pertinence des solutions proposées- Détermination du coût du projet- Qualité des représentations et de la modélisation

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier individuel produit par le candidat, présentant un projet d'aménagement hydraulique. Cette épreuve orale prend obligatoirement appui sur au moins un support numérique technique.

Modalités :

Le dossier et la présentation orale s'appuient sur une expérience d'élaboration d'un projet d'aménagement hydraulique vécue par le candidat dans un contexte professionnel. Ils doivent permettre l'évaluation des trois capacités C8.1, C8.2 et C8.3.

Le dossier présente la commande, matérialisée par un cahier des charges, et la solution technique retenue au regard du diagnostic de l'existant et du contexte du projet envisagé.

Le dossier est constitué de 20 pages maximum (hors annexes). Le dossier fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais il est le support de l'évaluation orale.

Il est transmis au préalable aux examinateurs selon les modalités communiquées par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E8. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

L'épreuve orale a une durée totale de 40 minutes se décomposant en :

- 10 minutes de présentation par le candidat de la commande matérialisée par un cahier des charges et de la solution technique retenue au regard du diagnostic de l'existant et du contexte.
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral ou dans son dossier.

Le support numérique technique réalisé par le candidat permet d'évaluer la capacité « Concevoir un projet technique adapté à la demande » au regard du critère « Qualité des représentations et de la modélisation ». La salle d'examen est équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur, utilisables par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf, d'un navigateur internet et d'une connexion web. Un temps d'installation de cinq minutes est accordé au candidat en amont de l'épreuve orale. Un technicien informatique est présent sur le centre d'examen.

Examinateurs :

Deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- un enseignant/formateur des Sciences et Techniques des Equipements / Équipements des Aménagements Hydrauliques et
- un enseignant/formateur de l'une des disciplines suivantes :
 - Technologies de l'Informatique et du Multimédia
 - STA/Productions végétales
 - Sciences Economiques, Sociales, et de Gestion / Gestion d'Entreprise

Un professionnel du secteur.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 2.

2.3 : Epreuves sous forme d'ECCF

Epreuve E4 : « Contrôle des installations et des réseaux hydrauliques »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Contrôler les installations et les réseaux hydrauliques »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Vérifier la conformité technique et réglementaire des réseaux et des installations	<ul style="list-style-type: none">- État des lieux de l'existant au regard des objectifs définis- Enregistrement et traçabilité des paramètres collectés- Diagnostic technique de l'existant au regard de la réglementation
ECCF 4.2	C4.2 Élaborer un avis technique au regard de la réglementation	<ul style="list-style-type: none">- Pertinence de l'analyse technique- Proposition(s) de réhabilitation ou d'améliorations- Qualité de l'avis technique
ECCF 4.3	C4.3 Vérifier le fonctionnement des réseaux et des installations	<ul style="list-style-type: none">- Exploitation de la documentation technique- Mobilisation des procédures de vérification- Réalisation de mesures- Interprétation de résultats

3 ECCF

Deux à trois situations d'évaluation à partir de situation(s) professionnelle(s) proposée(s) par le jury, sous la ou les modalités les plus appropriées (écrite, orale, pratique explicitée, explicitation de pratiques, etc. ou pluri-modalités) doivent permettre d'évaluer les trois capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

L'évaluation de la capacité C4.1 comprend une pratique mobilisant des outils numériques.

Examinateurs :

C4.1 : Un enseignant/formateur en STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques et un enseignant/formateur en mathématiques

C4.2 : Un enseignant/formateur en STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques

C4.3 : Un enseignant/formateur en STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : « Pilotage d'une installation hydrotechnique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Piloter une installation hydrotechnique »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 : Évaluer le fonctionnement d'une installation existante	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la documentation technique - Réalisation de mesures physiques, biologiques, microbiologiques ou physico-chimiques sur une installation - Interprétation de résultats
ECCF 5.2	C5.2 : Réguler le fonctionnement d'une installation	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du paramétrage dans le contexte - Mise en fonctionnement - Contrôle du fonctionnement et stratégies correctives
ECCF 5.3	C5.3 : Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de dysfonctionnement d'un équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
ECCF 5.4	C5.4 : Assurer la maintenance des équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'intervention préventive et corrective - Choix des outils et des approvisionnements - Remise en service

4 ECCF

2 à 4 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 4 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

La capacité C5.1 est évaluée en pratique.

La capacité C5.2 est évaluée en pratique explicitée ou à l'écrit.

La capacité C5.3 est évaluée à l'écrit ou en pratique.

La capacité C5.4 est évaluée en pratique explicitée.

Examinateurs :

Pour la C5.1, un enseignant/formateur de STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques, un enseignant/formateur de Biologie-Écologie et un enseignant/formateur de Physique-Chimie.

Pour la C5.2, un enseignant/formateur de STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques et un enseignant/formateur de Physique-Chimie ou de Mathématiques ou de TIM.

Pour la C5.3, un enseignant/formateur de STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques.

Pour la C5.4, un enseignant/formateur de STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Organisation et suivi des activités »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser les activités liées à un projet hydrotechnique et leur suivi ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Planifier les activités liées à un projet hydrotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la planification de l'organisation du travail et des activités - Mise en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement - Mobilisation d'outils numériques de planification
ECCF 6.2	C6.2 Réaliser le suivi des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du suivi des activités - Mobilisation d'interfaces numériques pour le suivi des activités - Ajustement du travail aux imprévus
ECCF 6.3	C6.3 Gérer une situation à enjeu particulier	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation dans son contexte - Élaboration de réponses adaptées à la situation - Régulation des relations avec les partenaires et les collaborateurs

3 ECCF :

1 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

La capacité C6.1 est évaluée à partir d'une étude de cas par un écrit et/ou un oral et une pratique mobilisant un logiciel informatique. L'évaluation peut s'appuyer sur la remise d'un support écrit qui ne sera pas évalué en tant que tel.

La capacité C6.2 est évaluée par une évaluation orale et/ou pratique explicitée à partir d'une situation professionnelle vécue lors des périodes de formation en milieu professionnel ou en lien avec des activités individuelles ou collectives mises en œuvre dans la formation. L'évaluation peut s'appuyer sur la remise d'un support écrit qui ne sera pas évalué en tant que tel.

La capacité C6.3 est évaluée à l'oral et/ou à l'écrit à partir d'une situation professionnelle vécue lors des périodes de formation en milieu professionnel ou en lien avec des activités individuelles ou collectives mises en œuvre dans la formation. L'évaluation peut s'appuyer sur la remise d'un support écrit qui ne sera pas évalué en tant que tel.

Une même situation d'évaluation peut contribuer à certifier plusieurs capacités du bloc 6 mais également une ou plusieurs capacités des autres blocs, y compris du tronc commun.

Examinateurs :

Pour la C6.1 : un enseignant/formateur de SESG/GE, un enseignant/formateur de TIM et un enseignant/formateur de STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques.

Pour la C6.2 : un enseignant/formateur de SESG/GE et un enseignant/formateur de TIM. Un enseignant/formateur de STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques peut être associé à l'évaluation.

Pour la C6.3 : enseignant/formateur de SESG/GE.

Un professionnel peut être associé à l'évaluation de chacune de ces capacités.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.4 : Epreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E4 : « Contrôle des installations et des réseaux hydrauliques »

Cette épreuve évalue la capacité correspondant au bloc 4, « Contrôler les installations et les réseaux hydrauliques ».

Capacités certifiées	Critères
C4.1 Vérifier la conformité technique et réglementaire des réseaux et des installations	<ul style="list-style-type: none"> - État des lieux de l'existant au regard des objectifs définis - Enregistrement et traçabilité des paramètres collectés - Diagnostic technique de l'existant au regard de la réglementation
C4.2 Élaborer un avis technique au regard de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'analyse technique - Proposition(s) de réhabilitation ou d'améliorations - Qualité de l'avis technique
C4.3 Vérifier le fonctionnement des réseaux et des installations	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la documentation technique - Mobilisation des procédures de vérification - Réalisation de mesures - Interprétation de résultats

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur une fiche de 4 pages maximum (annexes non autorisées) rédigée par le candidat qui présente une ou des situation(s) professionnelle(s) vécue(s) (SPV) permettant d'évaluer les 3 capacités C4.1, C4.2 et C4.3.

La fiche nominative est remise en deux exemplaires par le candidat aux examinateurs lors de l'entrée en salle d'examen. Chacun des évaluateurs est destinataire de la fiche. Tout candidat qui ne fournit pas de fiche aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E4. Il sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Modalités :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation se décompose en :

- 10 minutes d'exposé du candidat, présentant le contrôle d'installations et de réseaux hydrauliques
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer son niveau de maîtrise des capacités. Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication de son choix. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur utilisables par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf.

Examinateurs :

Deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- Un enseignant/formateur en Sciences et techniques des équipements / Équipements des aménagements hydrauliques
- Un enseignant/formateur de mathématiques
- Un professionnel du secteur

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : Une grille d'évaluation est présentée en annexe 3

Epreuve E5 : « Pilotage d'une installation hydraulique »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 5, « Piloter une installation hydraulique ».

Capacités certifiées	Critères
C5.1 : Évaluer le fonctionnement d'une installation existante	- Exploitation de la documentation technique - Réalisation de mesures physiques, biologiques, microbiologiques ou physico-chimiques sur une installation - Interprétation de résultats
C5.2 : Réguler le fonctionnement d'une installation	- Qualité du paramétrage dans le contexte - Mise en fonctionnement - Contrôle du fonctionnement et stratégies correctives
C5.3 : Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de dysfonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
C5.4 : Assurer la maintenance des équipements	- Stratégie d'intervention préventive et corrective - Choix des outils et des approvisionnements - Remise en service

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation, à partir d'un document produit par le candidat sur une ou des situations professionnelles vécues permettant d'évaluer les 4 capacités C5.1, C5.2, C5.3, C5.4.

Modalités :

Le candidat élaboré un porte-folio de 10 pages, relatant une ou des SPV permettant d'évaluer les quatre capacités du bloc. Le porte-folio est composé de quatre fiches d'une page minimum (une fiche pour chaque capacité évaluée).

Le porte-folio est transmis aux correcteurs en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Tout candidat n'ayant pas transmis son porte-folio ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E5. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Le porte-folio est un support d'évaluation mais n'est pas évalué en tant que tel.

L'oral, d'une durée de 40 minutes se décompose en :

- 10 minutes d'exposé du candidat présentant le pilotage d'une installation hydraulique,
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles les 4 capacités sont évaluées. Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication de son choix. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur utilisables par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf.

Examinateurs :

Deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- un enseignant/formateur des Sciences et Techniques des Equipements / Équipements des Aménagements Hydrauliques et
- un enseignant/formateur de l'une des disciplines suivantes :
 - Physique-chimie
 - Biologie-Écologie

Grille d'évaluation : Une grille d'évaluation est présentée en annexe 4

Epreuve E6 : « Organisation et suivi des activités »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 6, « Organiser les activités liées à un projet hydrotechnique et leur suivi ».

Capacités certifiées	Critères
C6.1 Planifier les activités liées à un projet hydrotechnique	- Maîtrise de la planification de l'organisation du travail et des activités - Mise en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement - Mobilisation d'outils numériques de planification
C6.2 Réaliser le suivi des activités	- Qualité du suivi des activités - Mobilisation d'interfaces numériques pour le suivi des activités - Ajustement du travail aux imprévus
C6.3 Gérer une situation à enjeu particulier	- Analyse de la situation dans son contexte - Élaboration de réponses adaptées à la situation - Régulation des relations avec les partenaires et les collaborateurs

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle orale individuelle.

Modalités :

Évaluation ponctuelle orale sans temps de préparation, qui s'appuie sur un dossier de 10 pages A4 maximum (annexes comprises) comportant 3 fiches de deux pages A4 maximum présentant un retour d'expériences vécues s'appuyant sur les périodes de formation en milieu professionnel ou d'autres situations professionnelles vécues. Les trois fiches supports de l'épreuve doivent permettre l'évaluation des capacités C6.1, C6.2, C6.3. Chaque fiche renvoie à l'une des trois capacités.

Le dossier est transmis aux correcteurs en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E6. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Le dossier est un support d'évaluation mais n'est pas évalué en tant que tel.

L'oral, d'une durée de 40 minutes se décompose en :

- 10 minutes d'exposé du candidat présentant l'organisation et le suivi des activités liées à un projet hydrotechnique,
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer son niveau de maîtrise des capacités. Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués.

Pour la capacité C6.3, il est admis que la présentation du candidat puisse concerner une situation présentant un enjeu mineur par rapport à ce qui est défini dans le référentiel de formation, à condition que cette situation permette d'évaluer le candidat sur l'ensemble des critères de cette capacité.

Le candidat a la possibilité d'utiliser un support de communication de son choix. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur utilisables par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf.

Examinateurs :

Deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- Un enseignant/formateur de SESG/GE et
- Un enseignant/formateur de STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques
- Un professionnel du secteur.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : Une grille d'évaluation est présentée en annexe 5

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents. La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : « Contrôle des installations et des réseaux hydrauliques »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Contrôler les installations et les réseaux hydrauliques ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Vérifier la conformité technique et réglementaire des réseaux et des installations	- État des lieux de l'existant au regard des objectifs définis - Enregistrement et traçabilité des paramètres collectés - Diagnostic technique de l'existant au regard de la réglementation
ECCF 4.2	C4.2 Élaborer un avis technique au regard de la réglementation	- Pertinence de l'analyse technique - Proposition(s) de réhabilitation ou d'améliorations - Qualité de l'avis technique
ECCF 4.3	C4.3 Vérifier le fonctionnement des réseaux et des installations	- Exploitation de la documentation technique - Mobilisation des procédures de vérification - Réalisation de mesures - Interprétation de résultats

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.
3 ECCF doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Examinateurs :

ECCF C4.1 : Un enseignant/formateur en STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques et un enseignant/formateur en mathématiques.

ECCF C4.2 : Un enseignant/formateur en STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques.

ECCF C4.3 : Un enseignant/formateur en STE / Équipements des Aménagements Hydrauliques.

Un professionnel peut être associé à l'évaluation de chacune des 3 capacités.

Epreuve E5 : « Pilotage d'une installation hyrotechnique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Piloter une installation hyrotechnique ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 : Évaluer le fonctionnement d'une installation existante	- Exploitation de la documentation technique - Réalisation de mesures physiques, biologiques, microbiologiques ou physico-chimiques sur une installation - Interprétation de résultats
ECCF 5.2	C5.2 : Réguler le fonctionnement d'une installation	- Qualité du paramétrage dans le contexte - Mise en fonctionnement - Contrôle du fonctionnement et stratégies correctives
ECCF 5.3	C5.3 : Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de dysfonctionnement d'un équipement	- Exploitation de la documentation technique - Analyse fonctionnelle - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - Pertinence du diagnostic
ECCF 5.4	C5.4 : Assurer la maintenance des équipements	- Stratégie d'intervention préventive et corrective - Choix des outils et des approvisionnements - Remise en service

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.
4 ECCF doivent permettre d'évaluer les 4 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

Au moins 2 capacités sur les 4 sont évaluées selon des modalités pratiques.

Examinateurs :

- ECCF 5.1 : un enseignant/formateur de STE / Équipements des aménagements hydrauliques, un enseignant/formateur de Biologie-Écologie et un enseignant de Physique-Chimie.
- ECCF C5.2 : un enseignant/formateur de STE / Équipements des aménagements hydrauliques et un enseignant/formateur de Physique-Chimie ou de Mathématiques ou de TIM.
- ECCF C5.3 un enseignant/formateur de STE / Équipements des aménagements hydrauliques.
- ECCF C5.4 : un enseignant/formateur de STE / Équipements des aménagements hydrauliques.

Un professionnel peut être associé à l'évaluation des quatre capacités.

Epreuve E6 : « Organisation et suivi des activités »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser les activités liées à un projet hydrotechnique et leur suivi ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Planifier les activités liées à un projet hydrotechnique	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de la planification de l'organisation du travail et des activités- Mise en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement- Mobilisation d'outils numériques de planification
ECCF 6.2	C6.2 Réaliser le suivi des activités	<ul style="list-style-type: none">- Qualité du suivi des activités- Mobilisation d'interfaces numériques pour le suivi des activités- Ajustement du travail aux imprévus
ECCF 6.3	C6.3 Gérer une situation à enjeu particulier	<ul style="list-style-type: none">- Analyse de la situation dans son contexte- Élaboration de réponses adaptées à la situation- Régulation des relations avec les partenaires et les collaborateurs

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. 1 à 3 ECCF doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

L'évaluation de la capacité C6.1 doit comporter l'utilisation d'un logiciel informatique.

Les évaluations des capacités C6.2 et C6.3 s'appuient chacune sur une situation professionnelle vécue lors des périodes de formation en milieu professionnel ou en lien avec des activités individuelles ou collectives mises en œuvre dans la formation.

Au moins une capacité est évaluée en recourant à une modalité pratique ou pratique explicitée.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Examinateurs :

- ECCF 6.1 : un enseignant/formateur de STE / Équipements des aménagements hydrauliques et un enseignant/formateur de SESG/GE. Un enseignant/formateur de TIM peut être associé à l'évaluation.
- ECCF 6.2 : un enseignant/formateur de STE / Équipements des aménagements hydrauliques et un enseignant/formateur de SESG/GE. Un enseignant/formateur de TIM peut être associé à l'évaluation.
- ECCF 6.3 : un enseignant/formateur de STE / Équipements des aménagements hydrauliques et un enseignant/formateur de SESG/GE.

Un professionnel peut être associé à l'évaluation de chacune de ces capacités.

Epreuve E7 : « Accompagnement des agriculteurs et des collectivités »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Accompagner les agriculteurs et les collectivités dans leur gestion de l'eau ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 7.1	C7.1 Analyser les besoins liés aux usages de l'eau	<ul style="list-style-type: none">- Caractérisation de la ressource en eau dans son contexte territorial- Caractérisation des besoins liés aux usages
ECCF 7.2	C7.2 Proposer des conseils techniques aux agriculteurs et aux collectivités	<ul style="list-style-type: none">- Justification des choix techniques dans le contexte- Prise en compte de la réglementation- Adaptation de l'argumentaire technique aux acteurs visés
ECCF 7.3	C7.3 Évaluer une proposition d'installation et/ou d'équipements dans son contexte	<ul style="list-style-type: none">- Choix des indicateurs- Prise en compte de la ressource en eau, des transitions écologiques et des risques dans le contexte- Prise en compte du dossier administratif et/ou réglementaire et/ou financier

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. 3 ECCF doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

Des situations réelles observées ou vécues peuvent être mobilisées comme support d'évaluation.

Examinateurs :

Pour chacune des 3 capacités :

- Un enseignant/formateur de Sciences et Techniques des Equipements / Équipements des Aménagements Hydrauliques
- Un enseignant/formateur d'une autre discipline intervenant dans le module :
 - STA/ Productions végétales
 - Biologie-Ecologie
 - Histoire-Géographie
 - Sciences Economiques, Sociales et de Gestion / Gestion d'Entreprise
- Un professionnel du secteur peut être associé à l'évaluation de chacune des capacités.

Épreuve E8 : « Élaboration de solutions techniques »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Élaborer des solutions techniques dans le cadre d'un projet d'aménagement hydraulique ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 8.1	C8.1 Réaliser un diagnostic de l'existant	- Identification des éléments de contexte du projet - Relevés de terrain, collecte et utilisation des données - Pertinence du diagnostic
ECCF 8.2	C8.2 Rédiger un cahier des charges fonctionnel et technique	- Appropriation de la méthodologie d'un cahier des charges - Pertinence du contenu au regard de la demande - Qualité du livrable
ECCF 8.3	C8.3 Concevoir un projet technique adapté à la demande	- Pertinence des solutions proposées - Détermination du coût du projet - Qualité des représentations et de la modélisation

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. 3 ECCF doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

Quelles que soient les modalités et situations d'évaluations retenues, il est attendu que les évaluations des capacités C8.2 et C8.3 s'appuient sur un ou des projets d'aménagement hydraulique initiés par une ou des commandes.

ECCF C8.1 : L'évaluation prend appui sur un cas concret vécu par l'apprenant.

ECCF C8.2 : L'évaluation s'appuie sur la production d'un cahier des charges individuel.

ECCF C8.3 : L'évaluation prend la forme d'une épreuve orale mobilisant des supports de communication intégrant des documents de représentation et de modélisation de la solution technique proposée dont au moins un document numérique.

Examinateurs :

Pour chacune des 3 capacités :

- Un enseignant des Sciences et Techniques des Equipements / Équipements des Aménagements Hydrauliques
- Un enseignant d'une autre discipline intervenant dans le module :
 - STA/Productions végétales
 - Biologie-Ecologie
 - Histoire-Géographie
 - Sciences Economiques, Sociales, et de Gestion / Gestion d'Entreprise
 - Technologies de l'informatique et du multimédia
 - Mathématiques
- Un professionnel peut être associé à l'évaluation de la capacité C8.3.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Brevet de technicien supérieur agricole : GEMEAU**

Examen : BTSA
Session :
Centre :

Nom et prénom du candidat :
Nº d'anonymat :

Épreuve : E7
Date :
Nº jury :

CAPACITE CERTIFIEE	Critères	Indicateurs ¹	--	-	+	++	Note	APPRECIATIONS
C7.1 Analyser les besoins liés aux usages de l'eau	Caractérisation de la ressource en eau dans son contexte territorial	Exhaustivité de la collecte des données : cartographiques, données de terrain (hydrogéologiques, climatiques, pédologiques et techniques, etc.) Caractérisation des composantes, géographiques, géophysiques, écologiques, etc. Identification des acteurs et des usagers du territoire Analyse des différents usages de l'eau et de leurs évolutions dans le territoire Prise en compte du contexte législatif et réglementaire sur le territoire						/10
	Caractérisation des besoins liés aux usages	Repérage des objectifs de l'usager Pertinence du diagnostic des besoins de l'usager par rapport à la ressource en eau Identification des paramètres techniques (surfaces, volumes, débits, flux, équipements, etc.) Identification des contraintes environnementales au regard du besoin de l'usager						
	Appréciation C 7.1 :		TOTAL				/20	
C7.2 Proposer des conseils techniques aux agriculteurs et aux collectivités	Justification des choix techniques dans le contexte	Analyse des propositions techniques dans le cadre de la transition écologique Formulation d'un conseil adapté à la situation de l'usager						/8
	Prise en compte de la réglementation	Identification des éléments réglementaires dans la situation Respect du cadre réglementaire dans la situation						
	Adaptation de l'argumentaire technique aux acteurs visés	Argumentation des choix techniques Qualité de l'accompagnement technique						/7
Appréciation C7.2 :		TOTAL					/20	

C7.3 Evaluer une proposition d'installation et/ou d'équipement dans son contexte	Choix des indicateurs	Identification des écarts par rapport au prévisionnel Pertinence de l'interprétation des écarts Pertinence du choix technique retenu dans le contexte					/7	
	Prise en compte de la ressource en eau, des transitions écologiques et des risques dans le contexte	Mesure des impacts et des risques sur la ressource en eau Prise en compte des transitions (écologique, énergétique, agro-écologique, etc.)					/7	
	Prise en compte du dossier administratif et/ou réglementaire et/ou financier	Identification des services instructeurs Identification des documents administratifs nécessaires Identification des sources de financement possibles Qualité de l'accompagnement sur les plans administratif, réglementaire et financier					/6	
	Appréciation C7.3 :					TOTAL	/20	
	Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3					/60		
	Note Finale sur /20(C7.1+C7.2+C7.3)/3					/20		
Appréciation générale :							Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : GEMEAU

Examen : BTSA
Session :
Centre :

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E8
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	-	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	++		
C8.1 Réaliser un diagnostic de l'existant	- Identification des éléments de contexte du projet	Identification des dimensions environnementales liées au contexte du projet (ressource en eau, biodiversité, bon état écologique, occupation du périmètre d'étude, aspects agronomiques..) Identification des dimensions socio-économiques liées au contexte du projet Identification des dimensions réglementaires liées au contexte du projet Identification de la pérennité du projet à moyen et long terme					/5	
	- Relevés de terrain, collecte et utilisation des données	Utilisation de méthodes de collecte de données sur le terrain, adaptées au projet Diversité des données collectées en lien avec le projet Pertinence des données collectées en lien avec le projet Mobilisation d'outils permettant une analyse appropriée des données (outils de la géomatique, outils statistiques, modèles, ...) Utilisation de sources de données fiables, diversifiées et appropriées						
	- Pertinence du diagnostic	Prise en compte des enjeux du périmètre d'étude Qualité de l'analyse croisée des données Synthèse appropriée par rapport au projet et à la commande initiale					/8	
	Appréciation C8.1:						TOTAL	/20
C8.2 Rédiger un cahier des charges fonctionnel et technique	- Appropriation de la méthodologie d'un cahier des charges	Place du cahier des charges dans le projet Maîtrise du contenu attendu dans un cahier des charges Articulation logique des étapes du cahier des charges					/4	
	- Pertinence du contenu au regard de la demande	Prise en compte de l'existant, des objectifs du projet et des besoins actuels et futurs du maître d'ouvrage Prise en compte des contraintes du projet (techniques, économiques, environnementales, de planification ...) Prise en compte des fonctionnalités de la solution nécessaires pour répondre à la commande						

	- Qualité du livrable	Clarté du document de communication professionnelle (organisation, plan et parties...) Qualité rédactionnelle (vocabulaire technique adapté et précis) Présence d'illustrations pertinentes (plans, coupes, schémas...)	/8	
	Appréciation C8.2 :		TOTAL	/20
C8.3 Concevoir un projet technique adapté à la demande	- Pertinence des solutions proposées	Justification des solutions proposées au regard du diagnostic contextualisé et de la commande Dimensionnement de l'ouvrage Hiérarchisation des solutions proposées (forces-faiblesses de chaque solution) Choix argumenté de la solution technique retenue. (respect des contraintes temporelles, technico-économiques, réglementaires et de durabilité)	/9	
	- Détermination du coût du projet	Prise en compte des coûts technico-économique (humains, matériels, matériaux, ...) Prise en compte des coûts financiers Prise en compte du coût des externalités (ex : expropriation...) Prise en compte des financements possibles (UE, état, région, ...)	/6	
	- Qualité des représentations et de la modélisation	Présentation et supports adaptés au projet Pertinence des représentations et/ou de la modélisation 2D ou 3D utilisées Respect des règles de l'art (conventions de représentation)	/5	
	Appréciation C8.3 :		TOTAL	/20
		Total sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	/60	
		Note finale sur /20(C8.1+C8.2+C8.3)/3	/20	
Appréciation générale :				Signature(s) du jury

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : GEMEAU

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E4
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES ¹	INDICATEURS ²					NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	++		
C4.1 Vérifier la conformité technique et réglementaire des réseaux et des installations	- État des lieux de l'existant au regard des objectifs définis	Identification de la réglementation applicable dans le contexte Mise en œuvre des outils de mesure Identification des risques dans la situation Travail en sécurité Qualité et pertinence des mesures effectuées					/8	
	- Enregistrement et traçabilité des paramètres collectés	Utilisation de supports numériques d'enregistrement Pertinence des informations enregistrées Précision de l'information collectée					/4	
	- Diagnostic technique de l'existant au regard de la réglementation	Comparaison des mesures à la prescription Pertinence de l'exploitation des données collectées Formulation de l'avis de conformité technique Proposition d'investigations complémentaires					/8	
	Appréciation C4.1 :	TOTAL	/20					
C4.2 Élaborer un avis technique au regard de la réglementation	- Pertinence de l'analyse technique	Sélection des données utiles Cohérence de la démarche choisie dans le contexte Qualité de l'argumentation technique					/8	
	- Proposition(s) de réhabilitation ou d'améliorations	Pertinence des propositions dans le contexte Prise en compte de la réglementation Prise en compte de la durabilité					/5	
	- Qualité de l'avis technique	Clarté du contenu et de la présentation Précision technique Vocabulaire adapté Capacité d'argumentation					/7	
	Appréciation C4.2 :	TOTAL	/20					

C4.3 Vérifier le fonctionnement des réseaux et des installations	- Exploitation de la documentation technique	Identification des principes de fonctionnement Identification des caractéristiques techniques utiles à la vérification Localisation des points de vérification					/4	
	- Mobilisation des procédures de vérification	Maîtrise des protocoles de tests et d'essais Vérification de la complétude des tests et essais nécessaires					/4	
	-Réalisation de mesures	Identification des mesures à effectuer Mise en œuvre des outils de mesures Qualité de la réalisation des mesures Enregistrement des résultats					/6	
	- Interprétation de résultats	Comparaison du résultat des mesures avec les valeurs attendues Formulation d'hypothèses au regard des résultats Pertinence de l'interprétation					/6	
	Appréciation C4.3 :				TOTAL		/20	
					Total sur 60 = C4.1+C4.2+C4.3		/60	
					Note finale sur /20 (C4.1+C4.2+C4.3)/3		/20	
Appréciation générale :							Signature(s) du jury	

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués

2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : GEMEAU

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E5
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1 : Évaluer le fonctionnement d'une installation existante	- Exploitation de la documentation technique	Pertinence des paramètres choisis Indicateurs d'état et de flux (cavitation, débit, fuites, surcharges organiques et hydrauliques, surintensité, colmatage...) Mobilisation de l'expertise scientifique et technique					/6	
	- Réalisation de mesures physiques, biologiques, microbiologiques ou physico-chimiques sur une installation	Respect des protocoles, méthodologie, Respect des procédures, respect des normes Règles de sécurité					/8	
	- Interprétation de résultats	Identification des risques potentiels à partir de l'état des lieux Calculs d'indicateurs de performance et comparaison aux valeurs guide Impact environnemental de l'installation et de ses éventuels déchets					/6	
	Appréciation C5.1 :					TOTAL	/20	
C5.2 : Réguler le fonctionnement d'une installation	- Qualité du paramétrage dans le contexte	Étalonnage, réglage, entretien, maintenance des capteurs, des sondes, etc.					/7	
	- Mise en fonctionnement	Respect du protocole Respect de la documentation technique					/6	
	- Contrôle du fonctionnement et stratégies correctives	Pilotage des équipements en mode normal/dégradé Outils de contrôle et de paramétrage, tableau de contrôle Optimisation des asservissements Gestion des sous-produits des installations					/7	
	Appréciation C5.2 :					TOTAL	/20	
C5.3 : Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de	- Exploitation de la documentation technique	Identification des paramètres essentiels pour le fonctionnement Extraction des informations pertinentes					/6	

dysfonctionnement d'un équipement	- Analyse fonctionnelle	Lecture et interprétation de logigrammes, de représentations schématiques, de synoptiques, etc.					/6	
	- Utilisation des outils d'aide au diagnostic	Exploitation de logiciels spécifiques Utilisation d'abaques					/4	
	- Pertinence du diagnostic	Cohérence de la méthode appliquée, du raisonnement Identification du (des) dysfonctionnement(s)					/4	
	Appréciation C5.3 :					TOTAL	/20	
C5.4 : Assurer la maintenance des équipements	- Stratégie d'intervention préventive et corrective	Exploitation de la documentation technique Respect des consignes de sécurité Hiérarchisation puis planification des interventions					/7	
	- Choix des outils et des approvisionnements	Exploitation de catalogues fournisseurs Pertinence des choix					/7	
	- Remise en service	Qualité de la maintenance Exploitation des résultats de tests, d'essais de performances					/6	
	Appréciation C5.4 :					TOTAL	/20	
	Total sur 80 = C5.1+C5.2+C5.3+C5.4						/80	
	Note finale sur /20 (C5.1+C5.2+C5.3+C5.4)/4						/20	
Appréciation générale :							Signature(s) du jury	

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués

2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole : GEMEAU

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E6
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES ¹	INDICATEURS ²	-	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	++		
C6.1 Planifier les activités liées à un projet hydrotechnique	- Maîtrise de la planification de l'organisation du travail et des activités	Identification des ressources humaines et matérielles nécessaires Repérage des différentes phases du projet et de leur durée respective Identification et prise en compte des contraintes particulières du projet (contexte) Identification des jalons, dates butoirs Formalisation d'un planning/ordonnancement cohérent					/8	
	- Mise en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement	Identification des risques liés au projet Identifier le ou les acteurs concernés par la sécurité dans le cadre du projet Détermination des procédures de sécurité à appliquer Sélection des équipements nécessaires à la sécurité						
	- Mobilisation d'outils numériques de planification	Justification du choix Identification des intérêts et limites Production numérique d'un planning opérationnel						
	Appréciation C6.1 :					TOTAL		
C6.2 Réaliser le suivi des activités	- Qualité du suivi des activités	Choix des indicateurs de suivi Enregistrement des informations liées aux activités (attendus et inattendus) : temps, moyens humains et matériels, état d'avancement... Implication dans les réunions liées aux activités Comparaison prévu/réalisé Réalisation de compte-rendu					/8	
	- Mobilisation d'interfaces numériques pour le suivi des activités	Choix pertinent de la ou des interfaces numériques de suivi Justification du choix de la ou des interfaces numériques mobilisées Identification des intérêts et limites des interfaces numériques mobilisées						

	- Ajustement du travail aux imprévus	Estimation des effets probables de l'imprévu sur l'activité Prise en compte des aspects réglementaires et financiers Management des collaborateurs Détermination cohérente des ajustements envisageables Justification du ou des ajustements du travail choisis						/7	
	Appréciation C6.2 :					TOTAL	/20		
C6.3 Gérer une situation à enjeu particulier	- Analyse de la situation dans son contexte	Repérage des origines du problème lié à la situation Identification des enjeux et acteurs de la situation						/7	
	- Élaboration de réponses adaptées à la situation	Identification des stratégies de résolution envisageables Choix de la réponse optimale au regard du contexte						/7	
	- Régulation des relations avec les partenaires et les collaborateurs	Posture professionnelle adaptée Identification des rôles et fonctions des acteurs liés à la situation Moyens de régulation adaptés						/6	
	Appréciation C6.3 :					TOTAL	/20		
	Total sur 60 = C6.1+C6.2+C6.3							/60	
	Note finale sur /20 (C6.1+C6.2+C6.3)/3							/20	
Appréciation générale :								Signature(s) du jury	

1- Il n'est pas exigé que l'ensemble des critères soient évalués

2- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires . Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
							/	
TOTAL					/20			

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)

**Brevet de Technicien Supérieur Agricole
GEMEAU**

**Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s)
Epreuve E4**

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le jury n° de l'épreuve E4

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Contrôle des installations et des réseaux hydrauliques** » sans la fiche requise. (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 19 juillet 2024 portant création du brevet de technicien supérieur agricole spécialité « gestion et maîtrise de l'eau », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à
Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre.

La ou le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.